



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

Objet de la délibération

MISE A JOUR AP/CP QUAI DES MARTYRS

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.09.022

MISE A JOUR AP/CP QUAI DES MARTYRS

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Par délibération en date du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative à la restauration du Quai des Martyrs et du Quai de Saint-Caradec.

De 2015 à 2019, des modifications sont intervenues au fur et à mesure de l'avancement du dossier. Aujourd'hui, les travaux ont été reportés de 7 mois en raison de la pandémie.

Les marchés de travaux ont fait l'objet d'un avenant pour compléter l'étude G2PRO pour 164 341.20€. Le montant total des travaux s'établit à 1 449 278.18 € TTC auxquels s'ajoutent les missions SPS et CT ainsi que les enfouissements de réseaux et l'éclairage public.

Il convient donc de modifier en conséquence l'AP/CP comme suit :

	Création AP 18/02/2015	Modification 17/12/2015	Modification 26/01/2017	Modification 29/03/2018	Modification 28/11/2018	Modification 28/02/2019	Modification 27/06/2019	Modification 27/02/2020	Modification 24/09/2020	Total
AP	200 000			1 540 000	180 000			-250 000	164 342	1 834 342
CP										0
2015	50 000	-50 000								0
2016	80 000	-50 000	-30 000							0
2017	70 000	-20 000	30 000							80 000
2018		120 000		-55 000	20 000					85 000
2019				1 595 000	-90 000	-1 105 000	-300 000			100 000
2020					250 000	1 105 000	300 000	-475 000	-384 000	796 000
2021								225 000	548 342	773 342

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
- Vu** les délibérations en date du 18 février 2015, 17 décembre 2015, 26 janvier 2017, 29 mars 2018, 28 novembre 2018, 28 février 2019 et du 27 juin 2019,
- Vu** la délibération du 27 février 2020,
- Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 août 2020,
- Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 septembre 2020,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la modification du montant de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme proposée ci-dessus

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, 5 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU